

ENGAGEMENT ASSOCIATIF

Reconnaître et accompagner la vie intime, sexuelle et amoureuse des personnes en situation de handicap

Cap' devant ! s'engage, ça veut dire que tout le monde, moi y compris, doit faire respecter les décisions suivantes :

- J'ai le droit à une vie amoureuse et aussi à pouvoir faire l'amour parce que c'est un droit de tous.
- J'ai le droit à l'intimité, c'est-à-dire à pouvoir être seul si j'ai envie sans être dérangé, mais aussi à avoir des secrets que je partage seulement avec qui je veux.
- Je peux exprimer mes envies, mes désirs, mes besoins sans être jugé, et être écouté. Mon expérience et mes connaissances peuvent aider les autres.
- J'ai le droit à une éducation sexuelle, adaptée à mon âge et ma compréhension. Je peux ensuite choisir ce qui me convient.
- J'ai le droit à avoir des moments d'intimité avec qui je veux, même si je vis en établissement.
- Si j'ai le désir d'avoir des enfants, on doit me dire tout ce que cela entraîne. On doit m'aider et m'accompagner sans me juger.
- On doit me dire ce qu'est l'assistance sensuelle et sexuelle et quelles sont les possibilités.

L'établissement dans lequel je suis accueilli devra appliquer ces engagements.